

Mairie de
STEENBECQUE
59189



☎ 03 28 43 61 52

e-mail:
mairie.steenbecque@orange.fr

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 19 Décembre 2023 sous la présidence de Carole Delaire, Maire.

14 adjoints et conseillers étaient présents. Christophe Dez et Vincent Maeght avaient donné pouvoir. Peggy Carton et Bernard Ternynck absents.

Dates d'ouverture ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) 2024 : Mme le Maire propose l'ouverture du centre de loisirs du 22 au 26 avril, du 8 juillet au 2 août. Les familles ayant été satisfaites (52 inscriptions), le centre de loisirs aux vacances de Toussaint sera par ailleurs pérennisé et ouvrira du 21 au 25 octobre. A l'unanimité, le conseil municipal valide ces dates.

Tarifs communaux 2024 : à l'unanimité les membres du conseil municipal décident de ne pas augmenter les tarifs communaux en vigueur.

Cession d'un véhicule communal : A l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent la vente du véhicule communal Fiat Scudo à la société Baudalet Environnement, pour destruction.

Déclassement du chemin des Prés du domaine public : lors du conseil municipal du 18 janvier 2022, il a été décidé du déclassement du chemin des Prés du domaine public pour son intégration au domaine privé. Une précision doit être apportée dans la délibération sur le linéaire de cette voirie. (105 mètres linéaires).

Participation de l'association "SOS sauvons les orgues de Steenbecque" à la rénovation de l'éclairage de l'église : L'association SOS, souhaitant mettre en valeur l'orgue par le biais d'un éclairage spécifique, propose de prendre en charge cette partie du projet : les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette participation financière de 2016 euros.

S.I.E.C.F. (syndicat intercommunal d'énergie des communes de Flandre):

Redevance d'occupation du domaine public pour transport et distribution d'électricité.

Les communes ont la possibilité de percevoir la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages publics de transport et de distribution d'électricité ainsi que la redevance d'occupation pour chantier. Mme le Maire propose de fixer ce montant au taux maximum prévu par le ministère de l'écologie et du développement durable (234 €). A l'unanimité, les membres du conseil municipal adoptent cette proposition.

Cotisations 2024 :

Les cotisations, fixées par le comité syndical, doivent être validées chaque année. Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces tarifs.

Réalisation de travaux d'investissement d'éclairage public : une étude a été réalisée sur l'état du parc d'éclairage public de la commune par les techniciens du SIECF. Un plan du projet de rénovation, une étude économique ainsi que l'estimation du projet de rénovation sont présentés au conseil. Le projet de rénovation de l'éclairage public sur toute la commune propose l'ensemble du matériel en LED avec un système de gradation de la puissance suivant le moment de la nuit. Une réduction de consommation serait d'environ 45 %. Le montant estimé des travaux est de 265 335 € qui peut être budgété sur 5 exercices comptables. Des subventions seront demandées à divers organismes. Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette rénovation de l'éclairage public. Les travaux devraient débuter au deuxième semestre 2024.

Divers :

Rallye de la Lys : Le rallye se déroulera le samedi 20 avril et passera sur la commune (rue Fanque, rue stragérie, petite rue de Sercus).

Garages communaux : 2 garages sont à vendre, en l'état, rue du Bois et au lotissement le Village. Les personnes intéressées doivent se manifester en mairie jusqu'au 30 janvier. Un tirage au sort sera effectué si trop de demandes.

Recensement : il se déroulera sur la commune du 18 janvier au 17 février 2024. Pour rappel, le recensement de la population est un acte civique obligatoire qui concerne tout le monde. Il permet d'établir la population officielle de chaque commune.

Merci de réserver le meilleur accueil à Sophie Cardoso, Valerie Rency et Justine Carton qui sont nos trois agents recenseurs.

Bons de naissance : actuellement, la commune propose un bon de naissance de 15 euros à l'ouverture d'un livret en banque. Peu de personnes l'utilisent. Il sera dorénavant offert pour chaque naissance une carte d'achat d'un montant de 20 euros.